

## ARRÊTÉ DE NOMINATION

### La Présidente de l'université de Poitiers

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2 ;
- Vu le code de la recherche, notamment son article L. 313-1 ;
- Vu les statuts de l'université de Poitiers, notamment leurs articles 6-2°, 22-4°, 110 et 113 ;
- Vu le règlement général des unités de recherche, tel que modifié par la délibération n° 16-06-2023-02 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 16 juin 2023 portant création des instituts fédératifs de recherche, notamment son article 21-2-I ;
- Vu la délibération n° 30-11-2020-01 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020 portant élection de Madame Virginie LAVAL à la présidence de l'université de Poitiers ;
- Vu le procès-verbal du Conseil de l'unité de recherche Canaux et Connexines dans les Cancers et Cellules Souches (4CS) portant proposition de désignation de Madame Valérie CORONAS en qualité de directeur de ladite unité de recherche ;

### Arrête

#### Article 1 : Nomination du directeur de l'unité de recherche Canaux et Connexines dans les Cancers et Cellules Souches (4CS)

Madame Valérie CORONAS est nommée directeur de l'unité de recherche Canaux et Connexines dans les Cancers et Cellules Souches (4CS) à compter du 27 juin 2024.

#### Article 2 : Publicité et exécution

Le présent arrêté entre en vigueur après transmission au recteur, chancelier des universités et à compter de sa publication au *recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Le directeur général des services et le directeur de la recherche et de l'innovation sont chargés de son exécution.

Fait à Poitiers le 28 juin 2024

La Présidente de l'université de Poitiers  
Virginie LAVAL

UNIVERSITE DE POITIERS

Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le

17 JUIL 2024

Entrée en vigueur le jour de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

#### Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente. Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux.

Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposerez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.

- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication du présent acte.

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

Direction de la Recherche et de  
l'Innovation



FACULTÉ  
DES SCIENCES  
FONDAMENTALES  
ET APPLIQUÉES  
UNIVERSITÉ DE POITIERS



## Procès-Verbal élection direction UR 22751 4CS

du 27 juin 2024

### Emargements :

- Nombre d'inscrits : 6
- Nombre de votants constatés par émargement : 6
- Nombre de procurations constatées par émargement : 0
- Nombre de bulletins blancs ou nuls\* : 0
- Nombre de votes exprimés attendus : 6

\* Bulletins nuls : enveloppes et bulletins sur lesquels les votants se sont fait connaître, bulletins sans enveloppe ou trouvés dans des enveloppes non réglementaires, bulletins détériorés, bulletins comportant des noms de personnes n'ayant pas fait acte de candidature, enveloppes contenant plusieurs bulletins de listes différentes, enveloppes sans bulletins)

### Expression des suffrages :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 6
- Nombre de bulletins nuls ou blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 6

### Détail des suffrages exprimés :

- Bulletins en faveur du candidat : Valérie CORONAS
- Bulletins en faveur du candidat : 6
- Nombre de bulletins nuls ou blancs : 0
- Résultat de l'élection : Mme Valérie CORONAS est élue directrice de l'UR 22751 4CS à compter du 27 juin 2024

A Poitiers, le 27 juin 2024